

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

CELLULE INFRASTRUCTURES

**PROJET DE RESILIENCE AUX INONDATIONS URBAINES EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO « PRIUR »
(P508410)**

Termes de référence relatifs au recrutement d'un Ingénieur hydraulicien de conception au sein de la Cellule Infrastructures dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la composante 2 du Projet

Décembre 2025

1. CONTEXTE GENERAL

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de la Banque mondiale de 200 millions de Dollars américains pour la mise en œuvre du Projet de Résilience aux Inondations Urbaines en RDC (PRIUR), ayant pour objectif de renforcer les capacités de gestion des risques liés au climat et des risques de catastrophes, et de réduire les risques d'inondation dans les villes sélectionnées.

Le Projet répond aux catastrophes de la saison des pluies 2023-2024 dans des zones ciblées. À moyen et long terme, il vise à renforcer les infrastructures, les capacités et les systèmes pour une RDC plus résiliente et mieux à même de résister aux chocs climatiques et aux catastrophes.

Le Projet atteindra ces objectifs en (i) renforçant la capacité de préparation aux situations d'urgence de la RDC et la capacité à répondre aux crises par le biais d'un renforcement institutionnel aux niveaux national, provincial et local, et de la mise en place d'un système de Gestion des Risques de Catastrophes (GRC) ; et en (ii) répondant aux besoins urgents de reconstruction et de réhabilitation dans les villes gravement touchées par les inondations de 2024, d'une manière qui s'adapte à la situation de conflit actuelle.

Le Projet se concentrera d'abord sur les besoins de réhabilitation dans la Ville-Province de Kinshasa et la Ville de Kalemie (Province du Tanganyika).

Le projet PRIUR comprend quatre (4) composantes, lesquelles sont :

Composante 1 : Renforcement institutionnel pour une meilleure Gestion des Risques de Catastrophes (GRC) aux niveaux national, provincial et local (30 millions de Dollars américains), ayant les sous-composantes ci-dessous :

- Sous-composante 1.1 : Renforcement du système de GRC au niveau national ;
- Sous-composante 1.2 : Renforcement des capacités aux niveaux provincial et local.

Composante 2 : Infrastructures résilientes pour certaines villes (150 millions de Dollars américains), ayant les sous-composantes ci-dessous :

- Sous-composante 2.1 : Reconstruction et réhabilitation d'urgence des infrastructures critiques ;
- Sous-composante 2.2 : Réhabilitation des infrastructures de réduction des risques d'inondation ;
- Sous-composante 2.3 : Études stratégiques pour la gestion des risques d'inondation ;
- Sous-composante 2.4 : Mesures sociales pour financer d'éventuelles indemnisations pour les réinstallations.

Composante 3 : Gestion du Projet (20 millions de Dollars américains).

Composante 4 : Intervention d'urgence conditionnelle (0 Dollar américain).

La composante 2 est consacrée aux investissements dans le renforcement des infrastructures de gestion des inondations dans les villes sélectionnées afin de réduire (i) les risques des inondations d'érosion et de glissement de terrain ; et (ii) les risques des inondations et l'érosion le long du Lac Tanganyika.

Elle est organisée en quatre (4) sous-composantes :

Sous-composante 2.1. "Reconstruction et réhabilitation d'urgence des infrastructures critiques" : Elle financera des mesures à court terme pour faire face aux dégâts causés par les inondations et atténuer les risques d'inondation à court terme. Les investissements au titre de cette sous-composante ont été sélectionnés sur la base des critères d'impact de la saison des pluies 2023/2024, de l'urgence de la préparation aux inondations, des mesures à faibles regrets, de la préparation pour une mise en œuvre rapide, et de la stabilité de la sécurité. Des investissements ont été identifiés à Kinshasa et Kalemie, où les conditions de sécurité ont été jugées relativement stables au moment de l'évaluation du Projet. Il s'agit notamment (i) du pompage d'urgence pour pallier le manque d'infrastructures de drainage ; (ii) de la réhabilitation des routes et des réseaux de drainage dans certains quartiers sujets aux inondations ; et (iii) de l'exploitation et de l'entretien du drainage dans les zones prioritaires. Cela inclurait le nettoyage manuel des déchets accumulés dans les égouts et les petits canaux avant la saison des pluies, à travers des approches de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (THIMO) pour créer des emplois dans les quartiers ciblés. Les activités relevant de cette sous-composante utiliseront des procédures de passation de marchés d'urgence.

Sous-composante 2.2. "Réhabilitation des infrastructures de réduction des risques d'inondation" : Elle financera des mesures à moyen et long terme visant à renforcer les infrastructures vertes et grises existantes afin de réduire les impacts socioéconomiques des inondations sur la population et de prévenir les dommages aux infrastructures critiques. Les investissements seront sélectionnés et conçus sur la base d'études techniques approfondies qui identifieront des solutions à long terme pour s'attaquer aux causes profondes des inondations à Kinshasa et Kalemie. Les investissements comprennent, entre autres : (i) la restauration des berges ; ii) la réhabilitation de la protection des rives des lacs ; et iii) la restauration des bassins versants en amont et des mesures de lutte contre l'érosion pour atténuer les débits de pointe et stabiliser les ravins dans les zones densément peuplées.

Sous-composante 2.3. "Études stratégiques pour la gestion des risques d'inondation" : Les investissements financeront, entre autres, les études de faisabilité et les études techniques pour préparer les investissements futurs dans la gestion des risques d'inondation et d'érosion. Ces études aideront d'autres villes sujettes aux inondations, telles que celles situées le long du Lac Tanganyika et du Lac Kivu, à reproduire et à intensifier les investissements dans la gestion des inondations dans un avenir proche.

Sous-composante 2.4. "Mesures sociales" : Elle financera d'éventuelles indemnisations pour les réinstallations liées aux activités d'investissement à Kinshasa et Kalemie.

2. JUSTIFICATION

Les inondations exacerbées par le climat causent des dommages et des pertes importants dans toute la RDC, en particulier dans les villes non planifiées en croissance rapide. Entre novembre 2023 et janvier 2024, les estimations officielles indiquent que les inondations ont tué près de 300 personnes et touché plus de 2,2 millions de personnes (60 % d'enfants) dans 18 des 26 provinces de la RDC. Les inondations ont causé des dommages considérables, notamment la destruction de maisons, d'infrastructures essentielles (routes, systèmes

d'approvisionnement en électricité et en eau) et de terres agricoles, estimés à 1,31 milliard de Dollars américains au total. En janvier 2024, Kinshasa a connu des inondations record qui ont touché au moins six (6) communes et plus de 79 000 personnes, avec des dommages directs estimés à 96 millions de Dollars américains. En avril-mai 2024, des inondations ont frappé les zones bordant le Lac Tanganyika et en amont du bassin du fleuve Congo, dont les villes touchées ne se sont toujours pas remises. Les mêmes inondations ont touché la Province du Tanganyika, avec des dommages directs estimés à 60 millions de Dollars américains aux infrastructures. Les inondations continuent d'avoir un impact sur la population et l'économie, car les dommages n'ont pas été réparés à ce jour. Les inondations récurrentes, ainsi que la faiblesse des soins de santé et les crises sanitaires persistantes augmentent les épidémies.

Le Projet de résilience aux inondations urbaines en RDC (2025-2030) répond aux catastrophes de la saison des pluies 2023-2024 dans des zones ciblées ; à moyen et long terme, il vise à renforcer les infrastructures, les capacités et les systèmes pour une RDC plus résiliente et mieux à même de résister aux chocs climatiques et aux catastrophes. Le Projet atteindra ces objectifs en (i) renforçant la capacité de préparation aux situations d'urgence de la RDC et sa capacité à répondre aux crises par le biais d'un renforcement institutionnel aux niveaux national, provincial et local, et de la mise en place d'un système de gestion des risques de catastrophe (GRC) ; et en (ii) répondant aux besoins urgents de reconstruction et de réhabilitation dans les villes gravement touchées par les inondations de 2024, d'une manière qui s'adapte à la situation de conflit actuelle.

Le Projet de résilience aux inondations urbaines en RDC (ci-après : « le Projet ») se concentrera d'abord sur les besoins de réhabilitation dans la Ville-Province de Kinshasa et à Kalemie (Province du Tanganyika). La composante 2 du Projet financera divers investissements visant à renforcer les infrastructures de gestion des inondations dans ces villes (et éventuellement dans d'autres villes à un stade ultérieur).

Compte tenu de ce qui précède, la Cellule Infrastructures, Unité de Gestion du Projet (UGP), envisage de recruter un Expert hydraulicien de conception, afin de renforcer son staff pour l'exécution et le suivi des investissements physiques dudit Projet.

C'est dans cette perspective que les présents termes de référence (TDR) sont élaborés pour définir le contenu de la mission, ainsi que le profil du Consultant qui sera recruté.

3. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

3.1. Les acteurs d'exécution du Projet

Les intervenants directs dans la mise en œuvre du Projet sont : la Cellule Infrastructures (UGP), l'Unité Technique (UT) au sein du Ministère de l'Intérieur et les Unités Provinciales d'Exécution du Projet (UPEP).

La coordination générale du Projet, y compris la gestion fiduciaire sera assurée par la Cellule Infrastructures qui sera en relation avec les différentes entités intervenant dans sa mise en œuvre.

La définition et la planification des activités à réaliser seront faites en consultation avec toutes les parties prenantes sous la coordination de la Cellule Infrastructures. Les activités

planifiées seront insérées dans le Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) à valider par le CNP et la Banque mondiale ainsi que dans le Plan de Passation des Marchés (PPM).

Les activités des composantes 2 et 3 seront préparées et mises en œuvre par la Cellule Infrastructures avec l’implication des services techniques concernés et des UPEP.

Les activités de la composante 1 seront préparées et mises en œuvre par l’Unité Technique sous la coordination du Secrétariat Général. Elle sera chargée de la préparation des termes de référence des activités ainsi que du suivi de leur mise en œuvre. Les différents avis de non-objection sur les activités seront transmises à la CI pour soumission à la Banque. Les documents relatifs aux différentes activités seront transmis pour information au Secrétariat Général de l’Intérieur. L’Unité Technique soumettra régulièrement des rapports d’activités au Ministère de l’Intérieur.

Les UPEP seront chargées de la coordination et de l’appui à l’exécution des activités sur terrain. Elles travailleront sous la supervision directe de la Cellule Infrastructures à qui elles rendront régulièrement compte.

Outre les intervenants directs, des structures relevant des différents secteurs seront appelées à apporter leur support technique ou opérationnel dans la mise en œuvre du Projet. Il s’agit notamment : de l’Office des Voiries et Drainage (OVD), de la Société Nationale des Chemins de fer du Congo (SNCC), de l’Office des Routes (OR), de la Régie des Voies Fluviales (RVF), de l’Agence Nationale de l’Aménagement du Territoire (ANAT), de l’Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT), du Fonds National d’Entretien Routier (FONER), de la METTELSAT, etc.

3.2. Les bénéficiaires du Projet

Le Projet a plusieurs bénéficiaires catégorisés en deux, notamment les populations et organisations de la société civile d’une part, et les administrations publiques du niveau national, provincial et local impliquées dans la gestion des risques des catastrophes en RDC.

4. MISSION DE L'EXPERT HYDRAULICIEN DE L'UGP

4.1. Objectif de la mission

Sous l’autorité du Chef de Projet, l’Expert aura pour principale mission de contribuer à la mise en œuvre des aspects hydrauliques du Projet par l’exécution des tâches citées ci-dessous :

- Participation à la mise en œuvre des activités du Projet ;
- Mise à jour des études techniques, et de la carte de réalisation du réseau de drainage des eaux pluviales ;
- Revue, analyse et validation des études techniques et de planification ;
- Participation à la coordination et au suivi, jusqu’à la réception définitive des travaux de réalisation des réseaux de drainage des eaux pluviales ;
- Participation à la validation des études d’impact environnemental et social, des plans succincts de réinstallation, des plans d’actions de réinstallation et toutes autres études en rapport avec le Projet ;

- Participation à l'analyse et à la validation de toute autre étude entrant dans le cadre du projet et nécessitant la contribution d'un expert en génie civil et hydraulique.

4.2. Tâches et responsabilités de l'Expert hydraulicien de l'UGP

L'Expert hydraulicien de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) est appelé à assurer les tâches spécifiques suivantes :

- Veiller au respect du calendrier des actions suivant le Plan de Passation des Marchés en vigueur, et le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) établi pour les différentes conventions et marchés ;
- Participer à l'élaboration de dossiers d'appel d'offres et de termes de référence pour les études techniques / planifications et au processus de sélection d'entreprises et de consultants ;
- Analyser et évaluer la qualité technique des études et des rapports fournis par les consultants et les bureaux d'études ;
- Participer à la validation, dans les études, d'options techniques, par rapport aux normes techniques hydrauliques, d'assainissement, d'urbanisme et d'aménagement, etc. ;
- Apporter son expertise dans la supervision des chantiers et à la bonne exécution des travaux et assurer toute autre tâche relevant de ses compétences ;
- Identifier de façon systématique, les dysfonctionnements relevés aussi bien au niveau de l'exécution des ouvrages que du chantier ainsi que leurs conséquences et proposer des solutions techniques pour y remédier ;
- Conduire les missions de contrôle opérationnel de terrain afin de s'assurer que les travaux sont exécutés conformément aux prescriptions techniques et que le suivi des activités confiées aux cabinets de supervision se déroulent de manière satisfaisante ;
- Assurer l'organisation de la réception provisoire puis définitive des travaux, etc. ;
- Participer à la communication avec les acteurs du Projet, les entités territoriales et les populations ;
- Participer à l'élaboration de rapports d'activités ou de tout autre document utile pour le Projet ;
- Définir les possibles synergies entre le PRIUR et les autres Projets/Programmes nationaux en vue d'un meilleur impact. Dans ce cadre, connaître et collaborer avec les différentes organisations menant également des activités dans les domaines d'intervention du Projet ;
- Participer au suivi du plan d'actions issu des missions de supervision du Projet ;
- Exécuter toute autre tâche, demandée par la hiérarchie, relative aux activités du Projet.

4.3. Résultats attendus

Les résultats attendus des prestations de l'Expert hydraulicien de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) sont les suivants :

- Réalisation des activités du Projet suivant le PPM, le Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) approuvés et mise en œuvre des recommandations des aide-mémoires des missions de supervision de la Banque mondiale, RSF et autres ;
- Respect des délais dans les plans d'action convenus lors des missions (au moins 75 % des actions complétés dans les délais convenus) ;
- Reporting régulier sur les activités du Projet et proposition de mesures correctrices en cas de retard ;
- Les termes de référence et les cahiers de charges sont élaborés et intégrés dans les documents de consultation des entreprises et des consultants ;
- Les études techniques sont faites en conformité aux dispositions contractuelles ;
- L'expertise technique est disponible pendant l'évaluation des offres ;
- Le suivi des aspects techniques du Projet est bien assuré ;
- Le suivi de l'exécution des travaux est bien réalisé ;
- Les objectifs fixés dans le cadre de résultats sont atteints ;
- Les travaux sont réalisés dans les délais et dans le respect des normes de qualités requises.

Les critères de performance de l'Expert hydraulicien de l'Unité de Gestion du Projet pourront être précisés dans le Manuel de Gestion du Projet.

5. PROFIL DE L'EPERT HYDRAULICIEN DE L'UGP

L'Expert hydraulicien de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) est un Expert national de haut niveau disposant au minimum des compétences suivantes :

- Formation : Être titulaire d'un diplôme d'Ingénieur civil de conception (Bac+5), avec une spécialisation (Master spécialisé ou équivalent) en hydraulique, eau et assainissement ou équivalent ;
- Expérience générale de dix ans (10) ans au minimum dans le secteur de l'hydraulique et de l'assainissement, plus précisément dans les domaines des études et suivi des travaux ;
- Expérience pertinente dans les activités suivantes au cours de cinq (5) dernières années :
 - Elaboration des termes de référence (TdR) et/ou dossiers d'appel d'offres (DAO) pour la réalisation des études et/ou des travaux d'infrastructures ;
 - Analyse des offres techniques de marchés ayant abouti à la contractualisation des prestations d'études ou des travaux d'infrastructures ;
 - Avoir participé au moins à deux (2) études (conception, calcul des ouvrages, etc.) ou deux (2) missions de contrôle/surveillance des travaux d'infrastructures destinées aux eaux pluviales en milieu urbain ;
 - Avoir une expérience pertinente d'au moins deux (2) projets de construction des infrastructures de drainages des eaux pluviales ;

- Bonne connaissance des outils scientifiques et techniques de conception des ouvrages hydrauliques ;
- Disposer d'une expérience dans la mise en œuvre des projets financés par les partenaires bi ou multilatéraux tels que la Banque mondiale, la BAD, l'Union européenne, etc. ;
- Avoir des notions de base des principaux instruments environnementaux et sociaux d'un projet ;
- Bonne maîtrise des logiciels de CAO/DAO, de traitement de textes, de tableurs, etc. ;
- Bonne maîtrise des logiciels SIG et des logiciels de simulation hydraulique tels que (ARCGIS/GLOBAL MAPPER/ EPASWMM/ STORMCAD), etc. ;
- Avoir une expérience en gestion de contrats ;
- Disposer d'une bonne aptitude pour la communication et le travail en équipe ;
- Parler et écrire parfaitement le français ;
- Une connaissance des règles de passation des marchés de la Banque mondiale est un atout ;
- La connaissance de l'anglais est un atout.

N. B. :

Le recrutement de l'Expert hydraulien respecte l'égalité des chances et la non-discrimination. On évaluera chaque candidature selon les compétences, l'expérience et le mérite, sans distinction de sexe, d'origine ethnique, de religion, de handicap ou d'opinion politique. On encourage tout particulièrement les femmes et les personnes issues de groupes sous-représentés dans le secteur des infrastructures à postuler, conformément aux engagements du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers en matière d'inclusion sociale. Cette disposition vise à promouvoir la diversité et ne constitue en aucun cas un critère d'exclusion.

6. DUREE ET LIEU DE LA MISSION

La durée du Projet de Résilience aux Inondations Urbaines en RDC est de cinq (5) ans, allant du 31 juillet 2025 au 30 juin 2030.

L'Expert hydraulien de l'Unité de Gestion du Projet signera un contrat de douze (12) mois renouvelable sur la base d'une évaluation de ses performances annuelles jugées satisfaisantes.

Ses prestations se dérouleront essentiellement dans la Ville de Kinshasa.

Le bureau de travail sera implanté dans la Ville de Kinshasa au sein de la Cellule Infrastructures, avec des missions probables à Kalemie.

7. OBLIGATIONS DE REPORTING

L'Expert hydraulien de l'Unité de Gestion du Projet établira des rapports d'activités trimestriels et annuels. Ces rapports feront le point sur l'état d'avancement des activités et les perspectives durant la période d'exécution du Projet en rapport avec les activités du Projet. Ces rapports seront consolidés au niveau de la Cellule Infrastructures, avant leur transmission au Gouvernement et à la Banque mondiale.

En cas de besoin, des rapports circonstanciels peuvent être demandés à l'Expert hydraulicien de l'Unité de Gestion du Projet.

8. INTRANTS FOURNIS PAR LE CLIENT

La Cellule Infrastructures mettra à la disposition du Contractuel :

- Les documents du Projet, les études et autres documents à caractère technique, économique et financier en rapport avec la mission ;
- Les autorisations administratives nécessaires à l'exécution convenable de son mandat ;
- Le bureau et les équipements de travail (ordinateur, imprimante, mobilier de bureau, etc.).